

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 6 octobre 2008, à 19 heures, à la salle du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative au bâtiment sis au 285, boulevard Gouin Ouest et érigé sur le lot 1486827 du Cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait un alignement de construction de 6,52 mètres par rapport à la ligne d'emprise du boulevard Gouin plutôt que de 9,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Montréal, ce vingt et unième jour de septembre deux mille huit.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Administration, relations avec les citoyens et greffe